http://www.emploi.belgique.be

https://emploi.belgique.be/fr/themes/remuneration

http://www.belgium.be/fr/emploi/

Sites des syndicats et des organisations patronales

## Rémunérations

## Plan

- Définition
- Principes pour la fixation de la rémunération
- Droit du travailleur et obligation de l'employeur
- Salaire
- Cotisations sociales
- Précompte professionnel
- Calculs
- Coût pour l'employeur
- Avantages en nature
- Avantages de toute nature
- Indexation automatique des salaires

# Définition

## Définition

Contrepartie du travail effectué par le travailleur.

### Comprend:

- Le salaire en espèces.
- Les éventuels avantages en nature.
- Les avantages de toute nature.
- Les primes et indemnités.

### Ne comprend pas:

• Remboursement de frais professionnels.

# Principes pour la fixation de la rémunération

# **Principes**

L'employeur et le travailleur sont, <u>en principe</u>, <u>libres</u> de fixer le montant de la rémunération.

En pratique,

- RMMMG.
- Norme salariale (fixée tous les deux ans et détermine la marge d'augmentation des coûts salariaux).
- Barème fixé par <u>convention collective sectorielle</u> en <u>commission paritaire</u> (représentants du patronat et des syndicats).
- Barème de l'entreprise.

Pendant la fixation de la rémunération, pas de lien de subordination 6



# Principes

• La rémunération doit être déterminée (par exemple, un montant précis) ou déterminable (par exemple, un salaire à la pièce, un salaire horaire, une rémunération à la commission ...).

https://emploi.belgique.be/fr/themes/remuneration?id=39003

## Norme salariale

https://emploi.belgique.be/fr/themes/remuneration/norme-salariale

- La norme salariale détermine la marge d'augmentation des coûts salariaux. Elle est fixée tous les deux ans.
- Elle crée la possibilité d'adapter de façon préventive l'évolution des coûts salariaux en Belgique à l'évolution attendue des coûts salariaux chez nos principaux partenaires commerciaux que sont l'Allemagne, les Pays-Bas et la France.
- La loi sur la norme salariale prévoit que les indexations et les augmentations barémiques sont toujours garanties.
- La loi sur la norme salariale s'applique aux employeurs et aux travailleurs du secteur privé.

## Norme salariale

AIP 2017-2018

### https://cnt-nar.be/fr

Dernier accord interprofessionnel publié:

https://cnt-nar.be/fr/aboutcnt/groupe-des-10-etaccords-interprofessionnels

Nouvel accord en discussion tous les deux ans.

#### A. Norme salariale

Sur la base du Rapport technique du Conseil central de l'économie (CCE), les partenaires sociaux fixent la marge maximale d'évolution du coût salarial pour la période 2017-2018 à 1,1 %. Cette marge maximale sera fixée par les partenaires sociaux dans une CCT conclue au sein du Conseil national du travail (CNT) qui sera rendue obligatoire.

Dans les négociations sur la concrétisation de la marge salariale au niveau sectoriel et/ou des entreprises, il sera tenu compte au maximum de la situation économique spécifique du secteur et/ou de l'entreprise, du maintien et de la création d'emploi et de la compétitivité. https://emploi.belgique.be/fr/themes/remuneration/salaire?id=39004

### Revenu minimum mensuel moyen garanti

- Est fixé, via conventions collectives, par le Conseil national du travail (<u>CNT</u>)
- Est la limite inférieure absolue pour la rémunération.
- N'est pas exactement équivalent à un salaire minimum mensuel.
  - Il comprend certaines sommes payées dans le courant de l'année. Par exemple, une prime de fin d'année et/ou un treizième mois, sont pris en compte pour s'assurer du respect du RMMMG.

## **RMMMG**

Somme des 12 rémunérations mensuelles + prime de fin d'année + éventuels autres avantages qui ne sont pas exclus par la CCT n° 43,

(ex: heures supplémentaires)



## **RMMMG**

Ce RMMMG est un minimum obligatoire pour l'ensemble des secteurs.

Plusieurs CCT, dont celle du 28 mars 2013, ont modifiés progressivement les conditions pour obtenir le RMMMG à partir de 18 ans (voir tableau).

Revenu minimum moyen mensuel pour les jeunes travailleurs			
Age du jeune travailleur	04.2023	04.2022	
22 ans	?	1.756,23 € (ancienneté de 12 mois en entreprise )	
19 ans	?	1.736,28 € (ancienneté de 6 mois dans l'entreprise)	
18 ans	1.954,99 €	1.691,40 €	
17 ans	1.427,14 € (73%)	1.285,46 € (= 76 % du RMMMG 18 ans) (*)	
16 ans et moins	1.309,84 € (67%)	1.183,98 € (= 70 % du RMMMG 18 ans) (*)	

Ce sont des montants bruts qui sont indexés sur l'indice des prix à la consommation. Cependant, le RMMM est fixé pour une semaine de travail de 38 heures.

(\*) Pourcentage dégressif sur le RMMM d'un jeune de 18 ans Base d'une semaine de travail de 38 heures.

## Salaire minimum dans l'UE

https://ec.europa.eu/eurostat/statisticsexplained/index.php?title=File:Minimum\_wages,\_January\_2023\_and\_January\_20 13\_(levels,\_in\_%E2%82%AC\_per\_month\_and\_average\_annual\_growth,\_in\_%25)\_.p ng

### Des disparités!

- Le salaire minimum brut mensuel est de :
  - 398,81 € en Bulgarie.
  - 2.387,00 € au Luxembourg.
- Quatre pays, le Danemark, la Finlande, la Suède et l'Autriche, fonctionnent sur la base de conventions collectives.
- Dans deux pays, Chypre et l'Italie, il n'existe pas dans cette forme-là.

## Salaire min (€ per month) - 01/01/2023

1.709,28

> 1.500,00 €	
Luxembourg	2.387,00
Germany	1.987,00
Belgium	1.955,04
Netherlands	1.934,40
Ireland	1.909,70

> 1.000,00 & < 1.500,00 €	
Slovenia	1.203,36
Spain	1.166,67

France

940,00
886,67
835,16
840,00
831,83
745,60
725,00
717,37
700,00
700,00
620,00
606,12
578,74
398,81

<1 000 00 £

# Droit du travailleur et obligation de l'employeur

# **Droit / Obligation**

- Décompte / fiche de paie :
  - L'employé a le droit de connaître le mode de calcul de sa rémunération et les retenues opérées sur les sommes qu'il a gagnées
  - L'employeur a donc l'obligation de remettre un décompte au travailleur.

#### Plus d'informations sur :

https://emploi.belgique.be/fr/themes/reglementation-du-travail/documentssociaux/compte-individuel

# Salaire en espèces

## Salaire

Le <u>salaire de base</u> est le salaire brut de l'employé, avant toute contribution de type fiscal ou social.

Le salaire net est le salaire payé.

#### Salaire mensuel brut

- ONSS
- Salaire mensuel imposable
  - Précompte professionnel
  - contributions spéciales pour la sécurité sociale
  - -
  - + ...
  - = Salaire mensuel net

## Salaire: calcul simplifié

• Appliquer ce calcul pour estimation d'un salaire sans aucun autre avantage.

#### Salaire brut

- ONSS
- = Salaire imposable
  - Précompte professionnel
  - = Salaire net

# Salaire (2)

- Fixe, variable ou semi-variable
- Mensuel, hebdomadaire, journalier, par heure ou à la tâche

Comment calculer un salaire journalier au départ d'un salaire mensuel?

Mois : nombre de jours variable; Trimestre : 13 semaines

$$S.J. = \frac{S.M. \times 3 / 13}{R. \text{ hebdo}}$$

Salaire mensuel: 2.000 €

Régime de travail : 5j / semaine

Salaire jour. : 2.000 € \* 3 / 13 /5

92,30€

# Cotisations sociales et précompte professionnel

## Cotisations sociales

Contribution ONSS, contribution à la sécurité sociale de l'employé.

- Employés: 13,07% du montant brut
- Ouvriers: 13,07% de 108% du montant brut.

! Il y a aussi les cotisations sociales patronales

#### Secteurs de l'ONSS:

- Allocations en cas de maladie
- Allocations de chômage
- Allocations familiales
- Assurances soins de santé et indemnités
- Pensions
- Maladies professionnelles
- Accidents de travail
- Vacances des ouvriers.

# Cotisation spéciale à la sécurité sociale

- Outre les cotisations « ordinaires » de sécurité sociale, cotisation spéciale pour la sécurité sociale mise à charge des travailleurs.
- Montant fixé selon l'importance de la rémunération du travailleur, d'une part, et de la situation de son ménage (isolé ou ménage à deux revenus), d'autre part.
- Montant fixé en fonction des revenus annuels imposables du ménage (rectification possible lors de l'enrôlement des revenus du contribuable ; en cours d'année, provisions à valoir sur le montant annuel effectivement dû).
- Montant adapté trimestriellement.

https://www.socialsecurity.be/employer/instructions/dmfa/fr/latest/instructions/s
pecial\_contributions/other\_specialcontributions/specialsocialsecuritycontribution.h
tml

# Précompte Professionnel

- Paiement anticipé des impôts des personnes physiques.
- Calcul sur base du salaire imposable.
- Prise en compte de la situation familiale de l'employé.
- Calcul complexe, souvent fait par le secrétariat social de l'employeur.

## Calculs de base

## Estimation salaire pour calculs

Date demande: 24/03/2023



On doit exprimer un salaire avec le sigle de la monnaie utilisée. En euros, il faut 2 chiffres après la virgule!

Les salaires sont en Euro.

http://references.lesoir.be/compas-des-salaires/

#### http://references.lesoir.be/compas-des-salaires/

Date demande: 24/03/2023

#### Développeur

#### Expérience de travail dans cette profession 0

#### Personnel

Sexe Un homme

Niveau d'éducation Enseignement supérieur

A été promu Non / Sans objet

Poste de supervision Non / Sans objet

Région Région de Bruxelles-Capitale

Situation d'emploi actuelle Travailleur(-se), salarié(e)

#### Compagnie

Taille de l'entreprise 50 - 100

Plupart des collègues masculins Non / Sans objet

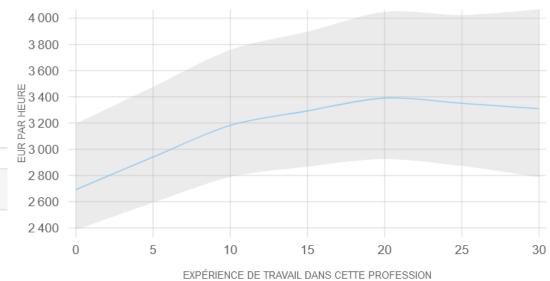
Travaille dans une multinationale Non / Sans objet

Travaillez-vous dans ... Le secteur privé

Branche économique Autre

#### **ORGA** entreprises

#### Salaire brut mensuel pour: Développeur



Echantillon statistique? (En 2019, 612 développeurs; en 2020, 376 développeurs; en 2021, 2023, pas trouvé l'info)

19-04-23

## Salaire net

#### Employé - temps plein - mois de mars 2024 - Isolé

Revenu brut mensuel*	En euros!	
2500		(A)
Cotisations sociales personnelles:	326.75	(B)
Bonus à l'emploi pour les bas salaires:	134.81	(C)
Revenu brut imposable:	2308.06	(E=A-B+C)
Précompte professionnel:	352.72	(F)
Réduction du précompte professionnel pour les bas salaires:	44.68	(G)
Cotisation spéciale pour la sécurité sociale:	22.01	(H)
Revenu net:	1978.01	(E-F+G-H)

#### https://www.fgtb.be/calcul-salaire-brut-net

## Salaire net - situation familiale

Employé - temps plein - mois de mars 2023

#### En euros!

Employé – temps plein – mois de mars 2023		Isolé	Marié - 1 revenu	Marié - 2 revenus	Marié - 2 revenus 1 enfant à charge	Marié - 2 revenus 1 enfant à charge handicap	
Revenu Brut mensuel			2.500,00	2.500,00	2.500,00	2.500,00	2.500,00
-Cotisations sociales personnelles			326,75	326,75	326,75	326,75	326,75
+Bonus à l'emploi pour les bas salaires		134,81	134,81	134,81	134,81	134,81	
Imposable		2.308,06	2.308,06	2.308,06	2.308,06	2.308,06	
-Précompte professionnel	Varie		352,72	70,51	364,72	319,72	241,72
+Réduction du précompte professionnel pour les bas salaire			44,68	44,68	44,68	44,68	44,68
-Cotisation spéciales pour la sécurité sociale			22,01	22,01	22,01	22,01	22,01
Net		1.978,01	2.260,22	1.966,01	2.011,01	2.089,01	

# Salaire net - comparaison

Employé - temps plein - mois de mars 2023

En euros!

Employé – temps plein – mois de mars 2023	Isolé	Isolé	Isolé	Isolé
Revenu Brut mensuel	2.500,00	2.692,00	3.000,00	3.200,00
-Cotisations sociales personnelles	326,75	351,84	392,10	418,24
+Bonus à l'emploi pour les bas salaires	134,81	90,41	19,16	-
Imposable	2.308,06	2.430,57	2.627,06	2.781,76
-Précompte professionnel	352,72	411,72	506,30	580,80
+Réduction du précompte professionnel pour les bas salaire	44,68	29,96	6,35	-
-Cotisation spéciales pour la sécurité sociale	22,01	24,12	27,51	29,71
Net	1.978,01	2.024,69	2.099,60	2.171,25

## Salaire annuel brut

Salaire mensuel brut: 2.500,00 €

12 mois	30.000,00
13ème mois	2.500,00
Double pécule de vacances (92%)	2.300,00
Salaire annuel brut	34.800,00

Ce calcul (\*13,92) ne s'applique absolument pas au salaire net!

## Salaire annuel brut

- Le 13ème mois est payé en décembre au prorata du temps passé dans l'entreprise pendant l'année du paiement.
- Le double-pécule de vacances (0,92 mois) est payé au prorata du temps passé dans l'entreprise pendant l'année précédant celle du paiement.
  - Suivant les sociétés, il peut être payé en avril, mai ou juin. Il est plus rare qu'il soit payé en juillet.

# Coût pour l'employeur

## Coût annuel pour l'employeur

Salaire mensuel brut: 2.500,00 €

Revenu annuel brut		34.800,00
Cotisations sociales patronales (25%)	+	8.700,00
Frais secrétariat social (par employé - estimation annuelle)	+	468,00
Assurance-loi (par employé) - Minimum	+	200,00
+ différents fonds sociaux	+	
Coût annuel total supporté par employeur	=	44.168,00

#### Plus d'information sous :

https://www.socialsecurity.be/employer/instructions/dmfa/fr/lat
est/instructions/socialsecuritycontributions/contributions.html

# Avantages

#### Rémunération en nature

#### Pas pour vous

- Ce mode de paiement n'est autorisé que moyennant le respect de certaines conditions très précises.
- Une partie de la rémunération peut être payée en nature lorsque ce mode de paiement est de pratique courante ou souhaitable en raison de la nature de l'industrie ou de la profession en cause.

https://emploi.belgique.be/fr/themes/remuneration/protection-de-la-remuneration/remuneration-en-nature

#### Rémunération en nature

#### Pas pour vous

Peuvent être fournis à titre de rémunération en nature:

- Logement.
- Gaz, électricité, eau, chauffage.
- Nourriture fournie par l'employeur et consommée sur le lieu de travail.
- Jouissance d'un terrain.

•

https://emploi.belgique.be/fr/themes/remuneration/protection-de-la-remuneration/remuneration-en-nature

#### Avantages de toute nature

https://finances.belgium.be/fr/entreprises/impot\_des\_societes/avantag
es\_toute\_nature/definition#q1

- Avantages particuliers consentis par l'employeur, à un travailleur ou à un dirigeant, en plus de la rémunération habituelle.
- Revenu professionnel. Celui qui le reçoit devra donc payer de l'impôt sur le montant correspondant à la valeur de l'avantage de toute nature.

Exceptions : avantages explicitement exonérés par le législateur tels les chèques-repas, les chèques sport/culture et les éco-chèques.

### Avantages de toute nature

#### Exemples:

- Disposition gratuite d'un véhicule de société.
- Primes d'assurances que l'employeur paie au profit du travailleur :
  - Ex : assurance individuelle contre les accidents de la vie privée.
- Mise à disposition d'un gsm ou d'un PC pour usage privé.
- •

Si l'avantage n'est pas attribué gratuitement au membre du personnel ou au dirigeant d'entreprise, l'intervention propre est déduite du montant imposable de l'avantage dont il bénéficie.

### **Avantages**

Avantages en nature et avantages de toute nature seront également soumis au calcul des cotisations sociales et à la retenue du précompte professionnel.

https://finances.belgium.be/fr/entrepris es/personnel\_et\_remuneration/avantages \_toute\_nature https://www.socialsecurity.be/employer/instructions/dmfa/fr/latest/instructions/salary/particularcases/advantages\_in\_kind.html

# Salaire net et avantage de toute nature

# Evaluation de la valeur de l'avantage

- Deux méthodes :
- 1. Evaluation de la valeur réelle de l'avantage de toute nature.
  - Montant que le bénéficiaire aurait dû payer pour bénéficier du même avantage dans des conditions normales.
- 2. Évaluation forfaitaire de la valeur de l'avantage de toute nature.
  - Evaluation forfaitaire prévue par la loi pour les avantages de toute nature les plus courants.
  - Montant imposable fixé forfaitairement.

<u>Autres avantages | SPF Finances</u> (belgium.be)

# Avantages de valeur forfaitaire

Exemple: utilisation dans le cadre de la vie privée d'un PC et/ou d'une connexion Internet mis gratuitement à disposition par l'employeur.

- Avantage en nature pour l'usage privé de ce matériel.
- Cet avantage est évalué comme suit :
  - 72 euros par an pour un PC.
  - 36 euros par an pour une tablette ou un téléphone mobile.
  - 60 euros par an pour une connexion et un abonnement Internet.
  - 48 euros par an pour un abonnement de téléphonie fixe ou mobile.

### Chèques-repas

- Les chèques-repas sont octroyés en complément du salaire.
  - 1. Avantage social, donc collectif. (Pour tous les membres d'une catégorie de personnel établie par l'employeur).
  - 2. Octroi fixé dans une convention collective ou individuelle de travail.
  - 3. Un chèque émis au nom d'un travailleur par jour de travail presté.
  - 4. Nombre de chèques et montant total présents sur la fiche de paie.
  - 5. Valeur faciale maximum de 8 €.
  - 6. Contribution du travailleur minimale de 1,09 € par chèque. (Contribution définie par l'employeur).

### Avantages chèques repas

- Pour l'employeur :
  - CR entièrement exonérés de charges sociales, partiellement déductibles fiscalement.
- Pour l'employé :
  - CR entièrement exonérés de cotisations sociales personnelles.
  - CR non soumis à l'impôt des personnes physiques.
  - Après retrait de participation personnelle (1,09 € minimum par chèque), complément net.
  - Avantage CR cumulable avec d'autres avantages comme les cantines d'entreprise et les frais de restaurant.

https://www.socialsecurity.be/employer/instructions/dmfa/fr/latest/instructions/salary/particularcases/expensesreimbursement.html

#### Frais forfaitaires

#### Frais forfaitaires

#### Remboursement de frais

- Sont exclues de la notion de rémunération, les sommes qui constituent un remboursement des frais dont la charge incombe à l'employeur.
- Il ne peut s'agir exclusivement que des frais dont la charge incombe à l'employeur, c'est-à-dire ceux occasionnés par l'exécution du contrat de travail (par exemple, les frais de déplacement, les frais de téléphone, etc.).
- Les frais peu élevés qu'il est difficile de prouver à l'aide de justificatifs, peuvent cependant être évalués de manière forfaitaire.

#### Frais forfaitaires

- Déplacements domicile lieu de travail et professionnels avec la voiture
- Déplacements domicile lieu de travail et professionnels avec la bicyclette
- Absence de commodité des travailleurs itinérants (minimum 4 h/jour)
- Frais de séjour en Belgique
- Voyages de service à l'étranger
- Transports internationaux

- Frais de bureau : travailleurs qui effectuent une partie de leur travail à domicile
- Connexion internet
- PC
- Outils de travail
- Achat des vêtements de travail
- Entretien des vêtements de travail
- Entretien et usure des vêtements du travailleur suite à un environnement très sale.

# Calculs avec avantages et frais

#### Avantages de toute nature

Exemple : votre employeur paie votre téléphone mobile, votre abonnement internet et celui de votre téléphonie mobile.

- Pour ces avantages, montants forfaitaires :
  - 36 euros par an pour une tablette ou un téléphone mobile.
    - 3 euros par mois
  - 60 euros par an pour une connexion et un abonnement Internet.
    - 5 euros par mois
  - 48 euros par an pour un abonnement de téléphonie fixe ou mobile.
    - 4 euros par mois

Avantages de toute nature

Employé – temps plein – mois de mars 2023	Isolé	En euros
Revenu Brut mensuel	2.500,00	2.500,00
Avantages de toute nature		
Tablette ou téléphone mobile	(+)	3,00
Connexion et abonnement Internet	(+)	5,00
Abonnement de téléphonie fixe ou mobile	(+)	4,00
Intégration des avantages pour calculer l'ONSS et l'impôt		2.512,00
-Cotisations sociales personnelles	326,75	328,32
+Bonus à l'emploi pour les bas salaires	134,81	132,04
Imposable	2.308,06	2.315,72
-Précompte professionnel	352,72	356,39
+Réduction du précompte professionnel pour les bas salaire	44,68	43,76
-Cotisation spéciales pour la sécurité sociale	22,01	22,14
- Tablette ou téléphone mobile	(-)	3,00
- Connexion et abonnement Internet	(-)	5,00
- Abonnement de téléphonie fixe ou mobile	(-)	4,00
Net	1.978,01	1.968,95

#### Frais forfaitaires

Exemple : vous devez utiliser votre connexion internet privée et votre PC privé pour le travail.

• Pour ces frais, montants forfaitaires:

Connexion internet (abonnement compris)	20 EUR/mois
PC(périphériques et logiciels compris)	20 EUR/mois

#### Frais forfaitaires

Employé – temps plein – mois de mars 2023	Isolé	En euros!
Revenu Brut mensuel	2.500,00	2.500,00
-Cotisations sociales personnelles	326,75	326,75
+Bonus à l'emploi pour les bas salaires	134,81	134,81
Imposable	2.308,06	2.308,06
-Précompte professionnel	352,72	352,72
+Réduction du précompte professionnel pour les bas salaire	44,68	44,68
-Cotisation spéciales pour la sécurité sociale	22,01	22,01
+Remboursement de frais forfaitaires		
+ Connexion internet (abonnement compris)		20,00
+ PC (périphériques et logiciels compris)		20,00
Net	1.978,01	2.018,01

Pas d'onss ni de précompte.

Pas une rémunération!

# Calculs avec avantages exonérés : chèques-repas

## Chèques repas

Exemple : vous recevez, <u>pour chaque jour presté</u>, un CR d'une valeur faciale de 6,10€. Votre contribution s'élève à 1,09€.

#### Rappel:

- CR entièrement exonérés de cotisations sociales personnelles.
- CR non soumis à l'impôt des personnes physiques.

# Chèques repas

Chèques-repas			E	n euros!
Employé – temps plein – mois de mars 2023	Isolé			
Revenu Brut mensuel	2.500,00	2.500,00		
-Cotisations sociales personnelles	326,75	326,75		
+Bonus à l'emploi pour les bas salaires	134,81	134,81		
Imposable	2.308,06	2.308,06		
-Précompte professionnel	352,72	352,72		
+Réduction du précompte professionnel pour les bas salaire	44,68	44,68		
-Cotisation spéciales pour la sécurité sociale	22,01	22,01		
-Paiement de la contribution personnelle aux CR (1,09€ par CR)				
Nombre de jours prestés		22	17	5
- Contributions personnelles chèques-repas		- 23,98	- 18,53	- 5,45
Net	1.978,01	1.954,03	1.959,48	1.972,56
Chèques repas perçus (6,10€ par CR)		134,20	103,70	30,50

Pas d'onss ni de précompte

Votre contribution.

#### Combinaisons d'avantages et de frais

Employé – temps plein – mois de mars 2023	Isolé	
Revenu Brut mensuel	2.500,00	2.500,00
Avantages de toute nature		
Connexion et abonnement Internet	(+)	5,00
Intégration des avantages pour calculer l'ONSS et l'impôt		2.505,00
-Cotisations sociales personnelles	326,75	327,40
+Bonus à l'emploi pour les bas salaires	134,81	133,66
Imposable	2.308,06	2.311,26
-Précompte professionnel	352,72	354,3
+Réduction du précompte professionnel pour les bas salaire	44,68	44,29
-Cotisation spéciales pour la sécurité sociale	22,01	22,06
- Connexion et abonnement Internet	(-)	5,00
+Remboursement de frais forfaitaires		
+ Frais de bureau	(+)	148,73
-Paiement de la contribution personnelle aux CR (1,09€ pa	r CR)	
Nombre de jours prestés		22
- Contributions personnelles chèques-repas	(-)	23,98
Net	1.978,01	2.098,94
Chèques repas perçus (6,10€ par CR)		134,20

En euros!

#### A savoir

Le calcul des salaires est un mécanisme que <u>vous</u> <u>devez savoir appliquer.</u>

#### **Questions sur:**

- Calculs vus en classe.
- Comparaison de salaires.
- Voir questions d'examens.

# Indexation automatique des salaires

 également des allocations sociales et des pensions

#### Objectif de l'indexation

 Protéger les travailleurs contre la perte du pouvoir d'achat.

- Pouvoir d'achat :
  - Volume (quantité) de biens et services qu'un revenu permet d'acheter.
  - Capacité de dépenses des ménages dans le logement, la mobilité, les soins de santé, l'alimentation, l'éducation ainsi que la culture et les loisirs.

https://

#### Evolution pouvoir d'achat

- Le pouvoir d'achat dépend alors du niveau du revenu et du niveau des prix.
- L'évolution du pouvoir d'achat correspond donc à la différence entre l'évolution des revenus des ménages et l'évolution des prix.
- Si la hausse des revenus est supérieure à celle des prix, le pouvoir d'achat augmente. Dans le cas contraire, il diminue.

### Indice des prix

https://www.belgium.be/fr/economie/informations\_economiques/indice\_des\_prix

- Indice des prix à la consommation : mesurer l'évolution, dans le temps, des prix d'un panier de biens et services (représentatif de la consommation des ménages).
- Indice déterminé mensuellement : évolution du coût de la vie pour les ménages.
- Indice santé: indice des prix à la consommation sans alcool, tabac et carburants.
- Depuis 1994, l'indexation de salaires est basée sur l'indice santé.

#### Indexation des salaires

- Lorsque les prix des produits et services augmentent de plus de 2%, l'indice-pivot est dépassé.
  - Les allocations sociales et pensions sont indexées le mois qui suit.
  - Les rémunérations du secteur public un mois plus tard.
  - Les rémunérations du secteur privé suivant les CCT (et certains salaires ne sont jamais indexés).
  - Pour plus de la moitié des salariés, l'indexation a lieu à un moment fixe : une fois par an pour la plupart, mais parfois aussi tous les semestres, trimestres ou même tous les mois.

https://statbel.fgov.be/fr/themes/prix-la-consommation/indice-

des-prix-la-consommation

**Evolution** 

https://www.plan.be/databases/17-frindice\_des\_prix\_a\_la\_consommation\_previsions\_d\_inflatioan

#### Exemple d'une indexation annuelle en janvier 2023 :

		Dec-22	Jan-23
Brut	(+)	2.250,00	2.499,30
Evolution brut	Au	gmentation	1,11
ONSS	(-)	294,08	326,66
Hors ONSS			
** Bonus à l'emploi	(+)	192,64	134,98
Imposable		2.148,57	2.307,62
Précompte professionnel	(-)	282,99	317,06
Hors PP			
Cotisation spéciale SS	(-)	21,31	13,73
Net		1.844,27	1.976,83

diminution
due à un
changement
de législation

ORGA entreprises Net

#### A savoir

L'indexation est un mécanisme que vous devez comprendre puisqu'il impactera le calcul de votre salaire régulièrement en fonction du coût de la vie et pouvoir appliquer.

- Ce qu'est l'indice des prix à la consommation.
- Ce qu'est l'indice santé.
- L'objectif de l'indexation des salaires.
- L'impact d'une indexation de salaire sur votre salaire brut, imposable et net.

**Questions?**